

Réunion du 6 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

M. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Robert HAGET.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : APPEL D'OFFRES OUVERT : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET NETTOYAGE DES VITRES – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°5 POUR LE LOT 1 : VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DE GAZ

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2020 pour une remise des offres le 28 octobre 2020.

Les prestations sont réparties en 7 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Vérification des installations électriques et gaz
02	Maintenance des ascenseurs et monte charges
03	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
04	Prestations de nettoyage des vitres
05	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
06	Vérification et maintenance du matériel de lutte contre l'incendie
07	Maintenance corrective de l'étanchéité des toitures terrasses

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : DEKRA pour un montant estimatif de **16 040,20 € HT**
- Lot 2 : IUMANA pour un montant estimatif de **27 720,00 € HT**
- Lot 3 : DEKRA pour un montant estimatif de **2 160,00 € HT**
- Lot 4 : GROUPE APR pour un montant estimatif de **105 074,48 € HT**
- Lot 5 : HERVE THERMIQUE pour un montant estimatif de **98 372,00 € HT**
- Lot 6 : CHRONOFEU pour un montant estimatif de **7 572,10 € HT**
- Lot 7 : ECOTOIT pour un montant estimatif de **20 706,50 € HT**

Le marché notifié le 15 décembre 2020 a été attribué à la société DEKRA INDUSTRIAL SAS (64230 L'ESCAR) pour un montant estimatif de 16 040,20 € HT.

Le marché a fait l'objet d'un précédent avenant n°1 qui avait pour objet la suppression du contrôle des installations électriques sur la totalité du marché au Centre Yves Dréau, situé Avenue de Monein 64150 MOURENX, car la communauté de communes de Lacq-Orthez n'assurera plus la gestion de ce site.

L'incidence de cette modification sur le montant du marché était de - 165,00 € HT soit une moins-value de 4,11 % du montant initial du marché.

Le marché a également fait l'objet d'avenants n°2, n°3 et n°4 qui avaient pour objet le chiffrage et la réalisation de prestations supplémentaires.

Après avenant n°4 le nouveau montant du marché était 16 143,95 € HT, soit + 1,49 % du montant initial du marché.

Le présent avenant n°5 a pour objet le chiffrage et la réalisation de prestations supplémentaires selon devis, telles que décrit ci-dessous :

○ **CONDITIONS FINANCIERES (MONTANTS € HT)**

Mission(s) ponctuelle(s)

Mission(s)	Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés	Qté	Montant unitaire	Sous total
Electricité				
ELEM011 ; ELEM100	Contrôle des installations électriques (Superficie environ de 200 m²) Sans précédent rapport, la vérification périodique sera menée comme une vérification initiale	1	225,00	225,00
Gaz, chauffage, cuisson				
GCCM001 ; GCCM021 ; GCCM041	Contrôle des installations gaz, 1 piano, 1 plancha, four	1	90,00	90,00

Les informations portées dans la colonne « Qté » (quantités d'équipements) sont indiquées seulement pour permettre une évaluation des montants.

De ce fait, elles n'ont aucun caractère contractuel.

Dans le cas où les prestations réellement effectuées enregistrent une variation de plus ou moins 10 % sur les quantités d'équipements contrôlés, le montant du forfait facturé pourra être ajusté.

Montant total	315,00 € HT
----------------------	--------------------

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 1.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Signature

Patrice LAURENT